



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2019

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

Etaient absents : Mme Dominique PLOUHINEC (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Mélanie DUCROT (procuration à M. Christian BUREL) ; M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Philippe BEROU) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à Mme Frédérique VOLANT) ; M. Michaël GUERIN (procuration à M. Arnaud VARIEL) ; Mme Christine MORIN (procuration à Mme Fabienne LE GARS) ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à M. Robert BOUGUÉON) et Mme Claudine CABON.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **M. Christian BUREL** conseiller municipal délégué, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER ouvre la séance du conseil municipal et évoque la mémoire de Pierre DRAOULEC, qui fût Maire de notre commune de 1983 à 1995. Il mentionne qu'il a tenu, lors de ses obsèques, à lui rendre un hommage appuyé et solennel. Il a fait distribuer sur table à chaque conseiller le texte de son intervention rédigé pour cette douloureuse occasion. Il rappelle simplement la proximité qui le liait à Pierre DRAOULEC. Au-delà de leurs sensibilités politiques, il avait pour lui un attachement tout particulier en plus du respect tout naturel qu'il lui devait. Car, quelque part, c'est sous son deuxième mandat, qu'il a fait ses premiers pas de conseiller municipal. A l'époque, il était dans l'opposition, mais il doit dire qu'il fût pour lui, un précepteur sans le savoir, et que sans doute, il a participé à son ancrage dans l'action publique. Il renouvelle au nom du conseil municipal toutes leurs très sincères condoléances à toute la famille de M. DRAOULEC. La mémoire de Pierre DRAOULEC restera définitivement attachée à celle de l'histoire de Penmarc'h. Il propose que cette séance du conseil municipal, lui soit dédiée. Avant de laisser la parole à M. Bruno CARIOU qui a exprimé le souhait d'évoquer la mémoire de M. DRAOULEC, il proposera d'observer une minute de silence.

M. Raynald TANTER évoque juste avant de laisser place à l'intervention de M. Bruno CARIOU :

- La pensée pour les agents communaux qui ont perdu leurs proches (Frédérique LE FLOCH, Amandine DECAMPS et Françoise THABORÉ) ;
- La récente disparition d'un marin embarqué sur un navire de l'Art « La Houle ». Une cérémonie est prévue à sa mémoire samedi prochain à St-Guénoles à 10H30.

La parole est donnée à M. Bruno CARIOU.

M. Bruno CARIOU évoque qu'il a fait un bout de chemin avec Pierre DRAOULEC et regrette de n'avoir pu se rendre aux obsèques pour des raisons professionnelles. Il remercie le Maire de ce temps de parole ; également pour ceux qui n'ont pu se rendre à la cérémonie pour rendre hommage à M. Pierre DROUALEC, disparu il y a peu de temps. Pierre DRAOULEC a été élu Maire de Penmarc'h de 1983 à 1995 (2 mandats). Il a su se faire apprécier des habitants. Il peut affirmer que M. Pierre DRAOULEC, homme de dialogue était proche des gens et qu'il a fédéré des hommes et des femmes, tous convaincus de pouvoir contribuer au développement de la commune et au bien vivre de Penmarc'h. Il savait fédérer, pas seulement son équipe municipale, mais pour toutes les actions qu'il avait pu mettre en œuvre avec ses équipes. Respectueux du temps de travail accompli par d'autres bien avant lui, il tenait beaucoup au respect des autres. Il peut témoigner de la passion qui animait M. Pierre DRAOULEC pour faire avancer les choses. Conscient de ce que représentait l'activité économique maritime et pour y être concerné directement, il a fait son cheval de bataille de cette action au service du monde maritime et des marins qu'il côtoyait. De la réalisation d'équipements publics (dojo, tennis, EHPAD, etc.),

toutes les générations étaient au cœur de ses préoccupations, dossiers qu'il a défendu auprès de ses partenaires financiers. Il restera également dans les mémoires le Conseiller Général ouvert et très accessible. Pour toutes les raisons évoquées, il émet un vœu, avec d'autres qui l'ont appelé à ce sujet, pour que son nom soit bientôt inscrit dans un endroit du paysage communal.

L'ensemble du Conseil Municipal se lève et observe une minute de silence.

M. Raynald TANTER poursuit son introduction de séance par :

- Le souhait de ne pas laisser passer sous silence l'instauration, depuis quelques temps, de pratiques inacceptables qui, portent atteinte à la démocratie et à notre république. Les actes de violence et les attaques touchant à l'intégrité des élus, sur leurs biens comme sur leur personne sont autant intolérables que condamnables. Il pense notamment aux dégradations volontaires, le mot est faible, perpétrées au domicile du Président de l'Assemblée Nationale, son ami M. Richard FERRAND, à qui il a immédiatement adressé un message de soutien. Il dénonce l'horrible cauchemar que constitue cette nouvelle vague d'antisémitisme qui frappe notre pays et qui nous rappelle les heures les plus sombres de notre histoire. Comment accepter, que de nos jours, les populismes de tous bords puissent toujours engendrer de tels comportements, et que ces comportements puissent trouver écho chez les concitoyens. Tous ceux qui croient avoir terrassé la bête immonde, et ne voilà pas qu'elle réapparaît de la manière la plus sournoise qui soit. Quelle honte pour la France, quelle honte pour l'Europe. Ne sommes-nous pas capables en France, comme en Europe, de vivre dans une démocratie apaisée, de rechercher ensemble les pistes d'amélioration en matière d'équité économique et de justice sociale ? Lui y croit et c'est pour ça qu'il entend encore se battre à son modeste niveau, pour défendre ces valeurs essentielles, à commencer dans le débat des prochaines élections européennes. Parlant du débat, il voulait confirmer que dans le cadre du Grand Débat National, la commune a choisi d'être facilitatrice pour que cela puisse être proposé aux penmarc'hais. C'est ainsi que 2 débats se dérouleront les 20 et 27 février prochain à la salle Cap-Caval. Les précisions seront apportées dans les jours qui viennent quant à l'organisation.
- un petit mot quand-même des jeunes de notre CMJ et de celui de Plomeur qui viennent de passer 2 journées très intenses pour découvrir les plus hautes instances de notre république. En effet, après avoir été reçus hier au Sénat par notre sénateur M. Michel CANÉVET, ils ont pu visiter ce matin l'Assemblée Nationale et rencontrer notre députée Mme Liliana TANGUY et puis la cerise sur le gâteau, ils ont eu le privilège cet après-midi d'être reçus à l'Elysée où ils ont eu l'honneur de pouvoir dialoguer avec Mme Brigitte MACRON. Il ne doute pas qu'à leur retour, ils auront beaucoup à nous raconter et à partager sur leur périple citoyen.
- le dossier Interface Ville-Port qui avance. Les personnes peuvent d'ores et déjà inscrire à leur agenda que le lundi 18 mars prochain, il y aura une concertation avec les professionnels concernés notamment les commerçants, et que le soir même nous aurons une réunion publique de présentation auprès de la population.
- un autre dossier qui se précise, c'est celui de l'aménagement du centre-bourg en lien avec les travaux de la Mairie.
- enfin, le lancement du dossier de la signalétique sur notre commune.

M. Raynald TANTER précise que sur ces trois projets, il a sollicité la présence d'un membre de la minorité dans chacun des groupes de pilotage.

Comme à l'habitude, il évoque les 2 subventions obtenues au titre de nos actions Enfance-Jeunesse :

- l'une de 1 700€ de la Direction académique pour doter L'école primaire A. Dupouy, d'un fonds de bibliothèque,
- l'autre de la CAF, d'un montant de 2 117€ pour l'accueil des enfants en situation de handicap à l'ASLH extrascolaire municipal.

Il propose maintenant de passer à l'ordre du jour du Conseil, Conseil dont le point principal porte sur nos orientations budgétaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

M. Raynald TANTER demande aux conseillers s'ils ont des observations.

M. Bruno CARIOU intervient sur la transcription à la page 10 qui concernent les questions de la minorité notamment sur Kécity. Il a été demandé de donner la parole aux riverains présents et ceci n'a pas été retranscrit. Il réitère ce soir la possibilité de donner la parole à la population venue ce soir.

M. TANTER demande s'il y a d'autres observations.

M. Robert BOUGUÉON fait lecture de la transcription écrite intégrale de Mme LE FAOU-VILLARBU de ses observations concernant le procès-verbal du 7 décembre 2018, y compris des commentaires d'accompagnement.

M. Eric RAPHALEN intervient et dit que cette phrase est liée au mail personnel adressé à l'administration générale et à lui-même. Cette phrase n'a pas à être mentionnée puisque Mme LE FAOU-VILLARBU a rédigé « je passe ... ».

M. Robert BOUGUÉON réplique que la conseillère municipale lui a demandé de lire et il lit par conséquent.

M. Eric RAPHALEN dit qu'elle mentionne « qu'elle passe... ».

M. Robert BOUGUÉON termine la lecture du message « ... »

M. Eric RAPHALEN précise qu'il n'est pas revenu sur une décision de justice. Il a simplement fait remarquer qu'on peut insulter sur les réseaux sociaux. Il rappelle qu'il était question de ne pas en débattre très longtemps (il fait référence au PV) et qu'on continue à le faire.

Mme Fabienne LE GARS intervient et mentionne qu'il est question du respect dû à chaque individu.

M. Eric RAPHALEN acquiesce et dit qu'il faut faire attention à certains propos qui mettent en doute l'intégrité des élus et leurs valeurs en évoquant ces vacances funéraires. On doit collaborer ensemble et tenir des tels propos comme ceux tenus, cela le choque. Parler d'argent quand on parle de vacation funéraire, il trouve cela choquant.

M. Raynald TANTER propose que certaines observations soient prises sur le fond. Il répond que sur la première requête, il n'accède pas à la demande de M. Bruno CARIOU dans la mesure où il a déjà donné des explications en réaction à un article paru dans la presse.

M. Bruno CARIOU dit que cela est regrettable. Le Maire a effectivement la possibilité de refuser de suspendre la séance. Il fait remarquer que certains riverains ont fait le déplacement dans le but d'un échange constructif et qu'il est regrettable de ne pas être en mesure de les écouter.

M. Raynald TANTER dit être prêt à recevoir la délégation en mairie à leur convenance et que la mairie est ouverte pour cela. Il explique que ce soir, les élus sont dans un contexte de tenue d'un conseil municipal et qu'il souhaite tenir les débats comme il se doit.

Mme Fabienne LE GARS fait une remarque en qualité de membre du comité de pilotage interface ville-port et dit être déçue de ne pas disposer des documents pour les partager avec ses collègues de la minorité afin d'en discuter en amont de la réunion publique du 18 mars prochain.

M. Raynald TANTER répond que certains documents de travail ne sont pas distribués tant que les éléments ne sont pas validés. Dès lors qu'ils seront validés, ils seront transmis aux membres du comité de pilotage.

Mme Fabienne LE GARS pense que les élus de la majorité disposent de plus d'information comme le nombre de places.

M. Raynald TANTER répond que l'ensemble des élus présents à la réunion ne disposaient pas de plus d'éléments que la conseillère de la minorité.

M. Bruno CARIOU demande s'il y a des documents internes qui circulent.

M. Raynald TANTER confirme que des documents internes sont nécessaires car il s'agit de relations avec des partenaires comme la CCI, le département, le syndicat mixte, le SDE, ABF, etc... concernés par le projet sur les aspects techniques. Il faut constituer un fond de dossier pour appréhender tous les différents aspects. Ainsi le bureau d'étude commence à élaborer des propositions qui s'inscrivent dans un cadre et un périmètre connu. Pour ce qui est de l'appropriation des dossiers nous avons également des commissions et il sait bien qu'on ne peut y participer parfois. Dans ces commissions, en dehors du comité de pilotage, il y aura des avis à formuler et à ce moment-là, il leur demandera d'être présents, ce qui n'a pas été le cas mis à part celle de la commission de la solidarité, affaires sociales, culture, sport et loisirs. Sur les autres commissions préparant ce conseil municipal, nous avons pu noter la non présence des élus de la minorité.

M. Bruno CARIOU réagit et dit que ceci lui reste à travers la gorge « j'ai pu noter la non présence » et qu'il pourrait en dire autant de la majorité qui n'était pas présente également. Comparativement à la majorité, il y a six élus. Il y a des horaires de réunions qui ne sont pas compatibles avec les horaires des actifs. On est pris au piège de ne pouvoir assister à certaines réunions. On ne peut donc être aussi présents que les élus de la majorité. Ce reproche lui paraît injustifié.

M. Raynald TANTER exprime qu'il ne s'agit pas d'un reproche mais d'un constat. Pour l'appropriation des dossiers, il y a des commissions qui sont organisées vers 18h – 19h. Ce soir, il y a des conseillers absents car ils ont des contraintes pour les uns ou les autres. Il sait que Mme LE FAOU-VILLARBU n'est pas là en raison de contraintes professionnelles. Tout le monde en est d'accord. Pour autant chaque préparation de conseil municipal est organisée le soir ce qui n'est pas toujours le cas en collectivité. Il y a des heures de délégations par la loi pour les élus, ce n'est pas toujours simple, il le consent, afin que les élus puissent pour être présents dans les instances. Il propose de clore ce débat pour aborder les autres points de l'ordre du jour.

M. Robert BOUGUÉON informe le maire qu'il quitte la séance du Conseil Municipal (21h05).

M. Bruno CARIOU s'interroge si les élus de minorité ne devraient pas faire la même chose. Il dit que tout le monde était d'accord, avec le même état d'esprit en mémoire d'une seule personne pour dire qu'on est pour l'écoute, les rencontres, pour les partages avec les gens et pour la proximité. Il voit qu'il n'est pas possible d'entendre les gens en faisant une levée de séance de 3 à 4 minutes afin de les entendre pour leur donner la parole et il trouve cela inadmissible. Il trouve qu'on manque de respect aux personnes qui ont fait, non pas deux fois le déplacement, mais trois fois. Rien que sur ce point il est solidaire avec son collègue. Il regrette de le faire alors qu'il était dans un autre état d'esprit ce soir en mémoire de Pierre DRAOULEC.

M. Bruno CARIOU se lève et rejoint M. Robert BOUGUÉON qui s'est installé dans l'espace réservé au public (21h10).

M. Christian BUREL dit que M. Bruno CARIOU a bien joué et qu'il a un auditoire.

M. Bruno CARIOU dit que pas du tout. Il se serait bien gardé de le faire s'il y avait un minimum de respect.

M. Hervé VAILLANT prend la parole et rappelle que sous la mandature précédente, il y avait un problème sur un quartier de St Guénolé. Des personnes avaient manifesté lors du Conseil Municipal et que le Maire de l'époque n'a pas accordé la parole alors qu'il y avait eu moins de temps d'échange, réunions publiques comme cela a été fait pour le quartier de Kérity. Ce n'est peut-être pas ce soir qu'il faut parler de cela. Il faut une autre rencontre avec les personnes concernées. Il trouve dommage de vivre cette situation ce soir.

Mme Fabienne LE GARS se lève et dit quitter la séance pour rejoindre ses collègues placés dans l'espace réservé au public (21h13).

M. Raynald TANTER dit regretter sincèrement la décision des élus de la minorité de quitter la séance du conseil municipal.

M. Raynald TANTER soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2018 qui est approuvé à la majorité par les membres.

M. Raynald TANTER propose d'examiner les délibérations :

1/ Débat d'Orientations Budgétaires 2019 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC – Introduction par M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER dit que la municipalité est dans la perspective des orientations budgétaires déjà affichées il y a deux ans avec un postulat : que la commune reste dans un ratio d'endettement correct et de réalise un certain nombre d'investissements prévus dans leur programme. Tout ceci avec des finances qui restent saines. En continuant les investissements avec les leviers fiscaux dont la commune dispose, avec une maîtrise des frais des dépenses de fonctionnement avec le souci de ne pas augmenter la fiscalité locale encore cette année malgré la baisse des dotations de l'État. En dehors des gros investissements, la commune continuera à réaliser des petites opérations, certes moins spectaculaires, mais qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Penmarc'h. Il laisse la parole à M. Jean-Louis BUANNIC pour la présentation du DOB avec un Plan Pluriannuel d'Investissement de 6M€ cette année.

M. Jean-Louis BUANNIC remercie la responsable des finances de la commune pour la préparation des éléments budgétaires. Il dit qu'elle est une travailleuse de l'ombre et qu'elle mérite d'être mise en lumière ce soir et la remercie de sa présence. Il précise que tous les chiffres présentés ne sont pas arrêtés et prend les éléments importants du document remis aux conseillers municipaux :

- Le contexte national et local
- Le bon niveau d'épargne
- Le faible encours de la dette et un ratio de désendettement à deux ans en 2018
- Des dépenses d'équipement financées à 78% par les ressources propres de la collectivité soit 6M€
- Des orientations budgétaires avec les grandes priorités soit 6M€ en 2019 et 3,9M€ pour 2020 (PPI)

M. Jean-Marc BREN prend la parole et demande comment va être compensé la suppression de la taxe d'habitation (page 4 du rapport). Comment va s'opérer la compensation ?

M. Raynald TANTER explique qu'on peut comparer avec ce qui s'est passé sur la révision des valeurs locatives professionnelles. Ces mesures doivent être compensées sur la base des taxes d'habitation prélevées avant la réforme. Toutefois, la loi n'interdit pas aux communes d'augmenter le taux pour la taxe d'habitation mais l'augmentation ne sera pas prise en compte. Les effets de la suppression de la taxe d'habitation ne seront mesurables que dans 4 à 5 ans. C'est ce qui en fait sa complexité.

M. Maurice LE FLOCH confirme que les communes qui ont augmenté leur taxe d'habitation en 2018 n'en seront pas compensées. Le gouvernement s'est engagé à supprimer la taxe en 3 ans.

M. Jean-Marc BREN reprend la parole et fait part que le montant de la dette va augmenter (aujourd'hui à 495€ par habitant).

M. Raynald TANTER répond que cela dépend de l'exécution des investissements et de la levée de l'emprunt. La dette va forcément augmenter.

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'en 2018, il était prévu d'emprunter 2,5M€ alors qu'on n'a levé que 1,5M€.

M. Raynald TANTER explique que si la commune avait réalisé 100%, elle aurait dû emprunter plus. Seul 67% des prévisions ont été réalisées. Dans le cas contraire, la dette par habitant aurait été plus élevée. La municipalité s'est fixée un ratio de désendettement de 7 ans comme à la CCPBS. Ceci permettra à la municipalité suivante de ne pas être bloquée pour les investissements futurs. Comme l'a précisé M. Jean-Louis BUANNIC les seuils d'alerte sont de 10/11ans mais peuvent, selon certains spécialistes, être dépassés en fonction du type d'investissement ou amortissement des biens. Il faut regarder dans notre strate, un désendettement pouvant aller jusqu'à 10 ans mais il considère que si tel était le cas, on est en orange voir en rouge.

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'il ne faut pas perdre de vue le montant de la dette par habitant dans des communes similaires à Penmarc'h qui est de 888€ par habitants.

M. Jean-Marc BREN dit avoir pris les références de l'INSEE et il a constaté que la dette des communes similaires est en baisse.

M. Jean-Louis BUANNIC répond qu'on n'augmente pas les impôts et que la commune continue d'investir.

M. Raynald TANTER dit que parallèlement la commune continue à rembourser sa dette. Son remboursement se fait sur le remboursement du capital.

M. Jean-Marc BREN fait remarquer que la commune a des taux de taxe d'habitation à 15% alors que les communes similaires sont à 10%.

M. Raynald TANTER dit que les taux restent dans la moyenne. La municipalité est en attente des données du pacte financier au niveau de la CCPBS et on aura des données précises sur cette question. Il peut dire que pour la 1^{ère} présentation faite où les communes étaient mises en perspectives avant le pacte consolidé, la commune est bien. Certaines communes sont moins endettées et font moins appel à l'effort fiscal. Penmarc'h de part sa configuration a fait que les taux ont été dissuasifs mais restent aujourd'hui moins éloignés que la moyenne des communes de même strate.

M. Eric RAPHALEN confirme que l'imposition avait une influence sur l'attractivité de la commune.

M. Jean-Marc BREN remarque que la commune n'a pas fait le choix de faire un geste en faveur de la baisse.

M. Raynald TANTER dit qu'il vaut mieux avoir des services et des structures pour attirer les gens.

M. Eric RAPHALEN constate également que certaines communes ont augmenté leur fiscalité et se rapproche de celle de notre commune.

M. Raynald TANTER précise que l'effort fiscal sur Penmarc'h est important et que ceci est souligné lorsque l'on formalise des demandes de subvention.

M. Eric RAPHALEN rappelle que la commune dispose d'équipements que d'autres communes n'ont pas (camping, centre nautique, salle Cap Caval, des structures enfance-jeunesse qui tournent bien et qui attirent d'autres administrés ne résident pas sur la commune etc...).

M. Jean-Marc BREN dit que Pont-L'Abbé aura bientôt un cinéma et qu'il y aura des prestations similaires.

M. Raynald TANTER répond que le cinéma sera sous gestion privée et n'intervient pas dans le budget principal.

M. Eric RAPHALEN dit que les frais de fonctionnement du cinéma de Penmarc'h sont supportés à 100% par la commune contrairement à Pont-L'Abbé.

M. Raynald TANTER précise que les charges de centralités, sont plus importantes pour la commune de Penmarc'h parce que les prestations sont de qualité et semblent répondre aux attentes.

M. Jean-Louis BUANNIC informe le conseil que les budgets annexes ont été reconduits.

M. Jean-Marc BREN soulève l'ouverture du cinéma de Pont-L'Abbé et remarque qu'on n'a pas mentionné une baisse des recettes de fonctionnement.

M. Raynald TANTER dit que ce cinéma n'ouvrira ses portes qu'en décembre 2019 et qu'il n'y aura pas un impact important sur l'exercice 2019.

Mme Marie-Claire DUPONT confirme qu'il y aura une baisse et qu'on n'est pas en mesure de la calculer.

M. Raynald TANTER dit que la commune dispose de certaines assurances qui font dire que s'il y a une éviction sur Pont-L'Abbé, on aura toujours la capacité de fonctionner.

M. Eric RAPHALEN souligne les records absolus du cinéma ECKMUHL qui a réalisé 2 119 entrées cette semaine.

Après les questions et échanges, le Conseil Municipal prend acte du débat.

2/ Attribution de compensation 2018 définitive résultant du rapport de la CLECT du 21 février 2018 relatif à l'évaluation des charges transférées (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle la contribution pour 2018 qui s'élève à 167 569.36€.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

3/ Travaux de rénovation de l'éclairage public-70 foyers lumineux (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN donne lecture de la délibération sur la rénovation de 70 foyers pour une dépense communale de 29 730€ après déduction de la participation du SDEF (25 950€).

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

4/ Travaux de restructuration et d'extension de la mairie-avenants (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC et M. Louis LE FLOCH pour prise de parole)

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que la commission d'appel d'offres s'est tenue hier et qu'à la demande des entreprises, il y a des moins-values ou des plus-values pour un dépassement global de 788,24€. Il fait remarquer que depuis le début du chantier, il n'y a qu'une variation de 5 000€. Ils sont toutes les semaines avec M. Louis LE FLOCH sur les réunions de chantier et constatent que les délais sont actuellement tenus.

M. Raynald TANTER intervient sur les 5 000€ de plus-value globale dont les premières concernées, la chapelle, sur une enveloppe de 1,5M€ Hors taxes de travaux et qu'une enveloppe pour les aléas de 28 500€ était prévue. Cela veut dire qu'au vu de la somme de plus-values de 788,24€ et de l'avancé du chantier, cette enveloppe ne sera pas absorbée. Il remercie les élus présents pour le suivi des chantiers avec les services municipaux mêmes par temps de pluie.

M. Jean-Marc BREN demande ce qu'on a fait des fenêtres.

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'elles ont été stockées.

M. Raynald TANTER dit qu'elles n'étaient plus adaptées et que sur l'économie générale du chantier cela n'avait pas d'incidence.

Mme Marie-Claire DUPONT confirme qu'avec les nouvelles cloisons, elles n'étaient plus adaptées et que sur recommandation de l'architecte elles ont été changées.

M. Jean-Louis BUANNIC précise que l'architecte ne garantissait pas qu'elles ne soient pas abimées dans le démontage. Certaines pourront être replacées dans des structures municipales dès lors que les dimensions conviennent.

M. Raynald TANTER rappelle que lorsqu'ils sont arrivés, il y avait des serviettes éponges sur le bord etc. La mairie était bien ventilée on peut dire. Les conditions de travail n'étaient pas convenables. Le remplacement de ces fenêtres aura permis de faire des économies de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité avec une abstention de M. Jean-Marc BREN**, adopte la présente délibération.

5/ Aide aux familles et départ à la retraite (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle les éléments majeurs de la délibération et demande de valider les propositions.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

6/ Acquisition des parcelles BK 524-529-528-526 (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD propose de prendre acte de la modification de la délibération du 1^{er} décembre 2017.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

7/ Acquisition de la parcelle AO 81 (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD propose la poursuite des acquisitions pour constituer une réserve foncière en vue de la création d'une zone d'aménagement et qui concerne la parcelle AO 81.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

8/ Incorporation d'un bien sans maître (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARAD soumet la proposition d'incorporer un bien présumé sans maître pour donner suite à la notification de la préfecture.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

9/ Constitution d'une servitude de passage (Rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD explique les raisons qui conduisent à proposer les modification et création de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité (M. Arnaud VARIEL ne prend pas part au vote)**,

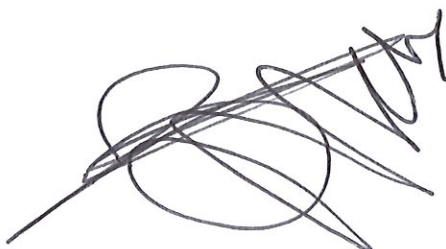
M. Raynald TANTER regrette que les collègues aient quitté la séance du conseil et remercie M Jean-Marc BREN de ses questions et d'avoir tenu sa place de conseiller municipal.

Il rappelle que la porte de la municipalité et en particulier la sienne est ouverte. Il peut recevoir des riverains comme il l'a fait la semaine dernière. Il parle de démocratie apaisée.

Il ne souhaite pas que Pierre DRAOULEC soit associé à quoi que se soit par rapport à ce qui s'est passé en début de séance pour respecter sa mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20.

**Le secrétaire de séance,
Christian BUREL**



**Le Maire,
Raynald TANTER**

